

## Cadre juridique de la protection des données à caractère personnel

---

Le [règlement \(UE\) 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le [règlement \(CE\) n° 45/2001](#) et la [décision n° 1247/2002/CE](#), constitue la référence juridique.

Le 1<sup>er</sup> février 2012, la Cour a adopté des dispositions d'application en vertu du [règlement \(CE\) n° 45/2001](#) (voir [décision n° 11/2012 du 1.2.2012](#)).

Des références complémentaires pertinentes dans le contexte de la protection de la vie privée sont reprises ci-après.

- [Traité sur l'Union européenne](#)
- [Charte des droits fondamentaux de l'UE](#)  
L'Union européenne reconnaît les droits, les libertés et les principes énoncés dans cette Charte en accordant pour la première fois un droit spécifique à la protection des données à caractère personnel.
- [Règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#)  
(règlement général sur la protection des données (RGPD))  
relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la [directive 95/46/CE](#)
- [Directive \(UE\) 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#)  
relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la décision-cadre 2008/977/JAI du Conseil
- [Règlement \(CE\) n° 45/2001](#)  
du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (= ancien règlement applicable aux institutions, organes et organismes)
- [Directive 95/46/CE](#)  
du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (= ancienne directive applicable au sein de l'UE avant l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD))
- [Directive 2002/58/CE](#)  
du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive «vie privée et communications électroniques»)
- [Directive 1999/93/CE](#)  
du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 1999 sur un cadre communautaire pour les signatures électroniques
- [Règlement \(UE\) n° 910/2014](#)  
sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE

- [Règlement \(CE\) n° 1049/2001](#)  
du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Toutefois, étant donné que le règlement n° 1049/2001 n'est pas applicable à la Cour des comptes, celle-ci a pris la décision ci-après, entrée en vigueur le 1er mars 1997:
- [Décision n° 18/97 de la Cour](#)  
portant règles internes relatives au traitement des demandes d'accès aux documents dont dispose la Cour
- [Décision n° 12/05 de la Cour du 10 mars 2005](#)  
relative aux conditions, limites et procédures applicables en matière d'accès du public aux documents de la Cour, et abrogeant la décision n° 18/97 de la Cour
- [Décision n° 14-2009](#) modifiant la décision n° 12-2005 de la Cour relative à l'accès du public aux documents de la Cour
- [Règlement \(CEE, Euratom\) n° 354/83 du Conseil](#)  
du 1<sup>er</sup> février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique
- [Règlement \(CE, Euratom\) n° 1700/2003 du Conseil](#)  
du 22 septembre 2003 modifiant le règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique
- [Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales](#)  
considérant que le but du Conseil de l'Europe est de reconnaître, sauvegarder et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment le droit au respect de la vie privée
- [Convention n° 108 du Conseil de l'Europe](#)  
apporte la protection des droits et des libertés fondamentales de chacun, notamment le droit au respect de la vie privée, eu égard à l'intensification de la circulation à travers les frontières des données à caractère personnel faisant l'objet de traitements automatisés
- [Directive 2006/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006](#)  
sur la conservation de données générées ou traitées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de réseaux publics de communications, et modifiant la directive 2002/58/CE
- [Directive 2009/136/CE](#) modifiant la [directive 2002/22/CE](#) concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques, la [directive 2002/58/CE](#) concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et le [règlement \(CE\) n° 2006/2004](#) relatif à la coopération entre les autorités nationales chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs
- [Directive 2000/31/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000  
relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur («directive sur le commerce électronique»)
- [Directive 97/66/CE](#) du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 1997  
concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (remplacée par la directive 2002/58/CE)
- [Décision-cadre 2008/977/JAI du Conseil](#) du 27 novembre 2008 relative à la protection des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la coopération policière et judiciaire en matière pénale (n'est plus en vigueur, ayant été remplacée par la [directive \(UE\) 2016/680](#))

#### **Autres documents pertinents**

- [Statut des fonctionnaires des Communautés européennes](#)
- [Protocole sur les priviléges et immunités de l'Union européenne](#)